

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le 26-06-2022 à 18h00 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	5
- Votants	5
- Absents	1
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle -
CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël -
MIRONNEAU Nathalie Absente non excusée -

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 20-06-2022

Date d'affichage : 20-06-2022

Objet : Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes-Promotion de la pratique cyclable-Convention constitutive de groupement de commandes (CASA)-D_2022_06_01

Monsieur le Maire expose :

Par courrier du 08 Avril 2022, la CASA propose aux communes de la communauté d'agglomération de les associer dans la mise en œuvre d'un programme d'action en faveur de la promotion de la pratique cyclable initiée en 2016, permettant de répondre aux besoins internes des agents des collectivités.

Une des principales actions porte sur le développement des déplacements à vélo et notamment le vélo à assistance électrique (VAE), comme une offre de mobilité efficace, alternative à l'automobile, avec les axes identifiés suivants :

- Renforcements des stationnements vélos sécurisés sur le domaine public,
- Jalonnement d'itinéraires cyclables et renforcement de la signalétique,
- Démarche incitative d'usage du vélo dans les déplacements du quotidien par l'acquisition et la maintenance de vélos à assistance électrique.
- Acquisition et maintenance de matériel roulant spécifique adapté aux personnes en situation de mobilité réduite.

AR Prefecture

Cette procédure de groupement de commandes relatif à l'élaboration d'un marché d'acquisition de matériels et mobiliers urbains présente des avantages certains en termes d'économie d'échelle, de

006-210601226
Reçu le 06/07/2022
Publié le 06/07/2022

simplicité administrative pour nos services, la CASA se proposant d'être coordinatrice du groupement.

Le projet de convention ci-joint en définit l'objet, les modalités, la durée et les dispositions financières.

Il est proposé au Conseil Municipal :

-DE DONNER son accord de principe pour l'adhésion à ce groupement de commande,

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention "Promotion de la pratique cyclable-Acquisition de vélos à assistance électrique et équipement afférents" et tout autre documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote :

-DONNE son accord de principe pour l'adhésion à ce groupement de commande,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention "Promotion de la pratique cyclable-Acquisition de vélos à assistance électrique et équipements afférents" et tout autre document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20220624-D_2022_06_01-DE
Reçu le 06/07/2022
Publié le 06/07/2022